



https://arretfrancais.cegep-lanaudiere.qc.ca/

Éviter les répétitions¹.

Hyperlien vers la théorie

>	CONSIGNES : Réécrivez ces phrases de façon à éviter les répétitions.	
	Exemple:	i
	Les victimes sont toutes des skieuses de compétition. L'accusé était leur entraîneur de ski de compétition. Le Tribunal a déjà résumé la preuve dans sa décision du 22 juin 2017. Réponse:	
	Les victimes sont toutes des skieuses de compétition et l'accusé était leur entraîneur. <u>de ski</u> de compétition Le Tribunal a déjà résumé la preuve dans sa décision du 22 juin 2017.	
1)	Toutes les victimes décrivent des séquelles qu'elles ont endurées au cours des 20 dernière années. Toutes les séquelles subies sont similaires.	:S
2)	L'accusé a été reconnu coupable de plusieurs chefs d'accusation à caractère sexuel su de jeunes filles âgées de 12 à 18 ans au moment des événements. L'accusé était âgentre 26 et 33 ans au moment des faits. Les actes se sont produits entre juin 1991 et mars 1998.	é
3)	Les victimes vivent depuis 25 ans avec de nombreux problèmes de santé et les victime doivent suivre des thérapies de toutes sortes depuis 25 ans.	S
		_

¹ Toutes les phrases de l'exercice sont tirées du jugement R. c. Charest, 2017 QCCQ 14590







https://arretfrancais.cegep-lanaudiere.qc.ca/

4)	On a ici affaire à un homme entre 26 et 33 ans qui pose des gestes de nature sexuelle sur des jeunes filles de 12 à 18 ans. L'accusé justifie le fait qu'il avait entre 26 et 33 ans et que les victimes avaient entre 12 et 18 ans en affirmant que les filles sont plus matures en raison de la discipline que le sport exige.
5)	Ces adolescentes sont vulnérables et sous la responsabilité de l'accusé, car il était leur responsable. Il répète ces gestes à plusieurs reprises, faisant fi des conséquences pour ces jeunes filles.
6)	Selon la défense, l'accusé a eu une vie rangée entre 1998 et le début de sa détention. Il a fondé une famille, créé trois entreprises et a vécu une vie rangée, ce qui constitue toujours, selon la défense, un facteur atténuant.
7)	La mère et une amie du prévenu ont été contactées. La mère normalise les comportements de son fils alors que l'amie de l'accusé prétend qu'il n'y a pas de victime et critique le système judiciaire.
8)	L'accusé n'a pas besoin, selon lui, d'interventions thérapeutiques vu tout son cheminement depuis 20 ans. Il ne voit pas l'utilité d'entreprendre d'autres démarches ni de thérapies puisqu'il a lui-même aidé six personnes en agissant comme coach de vie et comme coach en développement personnel.